

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 2 décembre 2020
Convocation faite
Le 18 novembre 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mardi vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n° 2020-11-259), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Éric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2020-11-260, pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Laetitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-11-250 Fixation de la dotation définitive de la Régie Intercommunale de l'Assainissement

Considérant la 4^{ème} part de la Dotation de Solidarité créée en 1988 par le Conseil de District, permettant l'assainissement des petites communes du District, sans surcharger le budget communal ou la facturation de l'eau potable aux consommateurs,

Considérant que cette Dotation de Solidarité ne concerne que CHARNOIS, FÉPIN, FOISCHES, HAM-SUR-MEUSE, HARGNIES, HIERGES, LANDRICHAMPS et MONTIGNY-SUR-MEUSE,

Vu le dispositif d'aide déterminé par le Conseil de District du 8 juin 2000,

Vu la délibération n° 2017-01-020 du 11 janvier 2017, approuvant la modification du règlement de la Dotation de Solidarité 4^{ème} part,

Vu sa délibération n° 2019-06-127 du 11 juin 2019, approuvant le transfert de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020,

Considérant le reliquat de l'enveloppe DS4, d'un montant de 391 253 €,

Entendu la proposition du Président, de transformer l'avance de la dotation initiale versée à la régie, en dotation définitive dans la limite de 370 000 €,

Entendu la proposition du Président, de financer avec le reliquat, des travaux portés par le budget de la Régie Assainissement,

Entendu la proposition de M. Claude WALLENDORFF d'attribuer ce reliquat uniquement aux communes à qui l'enveloppe a été réservée initialement,

Entendu le Président préciser que les communes concernées doivent aussi s'engager définitivement vers un assainissement collectif ou individuel,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 23 novembre 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de transformer l'avance de la dotation initiale versée à la Régie Intercommunale de l'Assainissement en dotation définitive, à hauteur de 370 000 €,

* **décide** de ne pas retenir la proposition de M. Claude WALLENDORFF de réserver cette dotation aux seules communes éligibles à la DS 4,

* **donne délégation** au Président pour signer l'ensemble des documents afférents aux présentes décisions.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

